

## Questions orales

## LE TRANSPORT AÉRIEN

LA DEMANDE FORMULÉE PAR LES LIGNES AÉRIENNES  
SOVIÉTIQUES EN VUE D'ÉTENDRE LEUR SERVICE-VOYAGEURS  
AU CANADA

**L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre, président du Conseil privé et président du Conseil du Trésor):** Monsieur le Président, je ne vais certes pas répondre à des hypothèses que le député déduit sans doute d'un article de journal purement spéculatif. Je dois dire que j'ai consulté le sous-registraire général adjoint, qui m'a fait savoir que les lignes directrices n'avaient absolument pas été violées.

LE RESPECT DES LIGNES DIRECTRICES SUR LES CONFLITS  
D'INTÉRÊTS

**M. John Nunziata (York-Sud—Weston):** Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre et découle de la négligence du ministre des Travaux publics de créer un fonds fiduciaire sans droit de regard qui soit de bonne foi. A de nombreuses reprises, le premier ministre a assuré la Chambre que les lignes directrices relatives aux conflits d'intérêts avaient été observées. Or il est clairement ressorti de l'enquête menée par l'Association canadienne des courtiers en valeurs mobilières que ce fonds fiduciaire sans droit de regard n'a pas été créé.

Le premier ministre demeure-t-il persuadé que le ministre des Travaux publics a observé toutes les directives relatives aux conflits d'intérêts? Peut-il expliquer les conclusions de l'Association canadienne des courtiers en valeurs mobilières?

**L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre, président du Conseil privé et président du Conseil du Trésor):** Monsieur le Président, si le député détient effectivement de tels renseignements, je le mets au défi de les produire, car j'estime que ses arguments ne reposent que sur de simples suppositions.

## LA POSITION DU GOUVERNEMENT

**M. John Nunziata (York-Sud—Weston):** Monsieur le Président, ce fiduciaire soi-disant sans droit de regard mais qui voyait clair et qui était l'ami du ministre a écopé d'une amende de 5 000 \$ que lui a imposée l'Association canadienne des courtiers en valeurs mobilières pour ne pas avoir observé les lignes directrices établies par le gouvernement. C'est un fait.

Je repose ma question au premier ministre. Vu qu'il a déclaré à diverses reprises devant la Chambre que le ministre avait appliqué ces lignes directrices au pied de la lettre, le premier ministre a-t-il le courage de le répéter aujourd'hui? Est-il étonnant que les Canadiens ne fassent plus confiance...

**Des voix:** Oh, oh!

**L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre, président du Conseil privé et président du Conseil du Trésor):** Monsieur le Président, le député parle de courage. S'il avait le courage de ses opinions, il porterait des accusations officielles, ce dont je le mets d'ailleurs au défi.

**Des voix:** Bravo!

**M. George Baker (Gander—Twillingate):** Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Transports. Dans une lettre du 14 février, l'ambassadeur de l'Union soviétique au Canada a été informé que le Canada refusait aux lignes aériennes soviétiques la permission d'offrir le service-voyageurs à Toronto, mais que si elles voulaient obtenir cette permission pour l'aéroport de Gander, elles devraient passer par les voies diplomatiques. Cette lettre a été envoyée par le ministre des Transports qui a promis, à Terre-Neuve, qu'il accèderait à une telle demande si jamais elle était faite.

Pourquoi le ministre des Transports tient-il un langage différent à Terre-Neuve et ici au sujet des Russes? A-t-il la langue fourchue?

**Des voix:** Oh, oh!

**L'hon. John C. Crosbie (ministre des Transports):** Monsieur le Président, je suis très heureux que le député me pose cette question. Il la pose évidemment au nom de l'ambassade russe et d'Aeroflot, car il parle en l'air lui-même et il flotte aussi.

Je n'écris pas beaucoup aux ambassadeurs, mais j'ai écrit à celui de la Russie le 17 février pour lui dire que le gouvernement du Canada serait heureux d'entreprendre, à la demande de son gouvernement, des négociations bilatérales pour discuter la possibilité d'accorder de nouveaux droits à Aeroflot à Gander. En ce qui concerne Toronto, cependant, j'ai dit à l'ambassadeur que nous n'avions pas trouvé de droits qui puissent être accordés aux transporteurs canadiens en contrepartie de l'accès à Toronto, et que nous ne pouvions donc pas, actuellement, accorder à son pays l'accès à Toronto. J'ai ajouté que s'il voulait obtenir des droits additionnels pour Aeroflot à Gander, il devrait les demander par les voies diplomatiques. C'est ainsi qu'il devrait procéder au lieu de passer par un député.

**M. Baker:** Monsieur le Président, si les Soviétiques demandaient le droit d'atterrir à l'aéroport de Saint-Jean, le ministre des Transports écrirait: «Bons baisers de Russie». «Da, da, servez la vodka».

## LES DROITS D'ATTERRISSAGE À TERRE-NEUVE

**M. George Baker (Gander—Twillingate):** Monsieur le Président, le ministre sait-il que les Soviétiques ont également déclaré qu'à moins qu'on installe à Gander un nouveau système d'atterrissage radiogoniométrique de catégorie 2 semblable à celui qui équipe l'aéroport de Saint-Jean, ils arrêteront complètement de s'en servir l'année prochaine? Espère-t-il que c'est précisément ce qu'ils vont faire de sorte qu'ils utilisent Saint-Jean comme il y a contraint Air Canada et les 747 israéliens pendant la fin de semaine? Le ministre devrait être envoyé en Sibérie.

**Des voix:** Bravo!